



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Direction de la coordination
et de l'appui aux territoires

Bureau des procédures environnementales

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES Commune de Boulzicourt

Objet : Projet de création d'une chaussée neuve « voie de Donchery » avec élargissement de la voirie sur le territoire de la commune de Boulzicourt

Ouverture conjointe d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire

Par arrêté préfectoral n° 2019/73 du **~ 4 FEV. 2019**, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire, relatives au projet mentionné ci-dessus, se dérouleront du lundi 04 mars 2019 au mardi 26 mars 2019 inclus, en mairie de Boulzicourt.

Les dossiers d'enquêtes pourront être consultés pendant ce délai :

- à la mairie de Boulzicourt, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet des services de l'État : <http://www.ardennes.gouv.fr/> onglet : Politiques publiques / rubrique : Environnement / article : Les Enquêtes publiques / sous article : Hors ICPE.

Monsieur Jean-Paul GRASMÜCK, géomètre retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il recevra les observations du public, en mairie de Boulzicourt :

- le lundi 04 mars 2019 de 9h00 à 11h30
- le samedi 09 mars 2019 de 10h00 à 12h00
- le jeudi 14 mars 2019 de 14h00 à 16h00
- le mardi 26 mars de 16h00 à 18h00

Les observations pourront être portées sur les registres d'enquêtes ou parvenir pendant la durée des enquêtes :

- par courrier à : Jean-Paul GRASMÜCK, commissaire enquêteur, Mairie – 54 rue de la République 08410 Boulzicourt
- par messagerie électronique à l'adresse : pref-ep-boulzicourt@ardennes.gouv.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de la commune de Boulzicourt et seront consultables sur le site internet des services de l'État.

A l'issue des enquêtes, le préfet statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique.

Charleville-Mézières, **~ 4 FEV. 2019**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Christophe HÉRIARD